

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 5 juillet 2021, à 19h02, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés (**ABSENT**)

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

**2021-07-05-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

M. Crête demande que l'on ajoute le sujet Suivi de dossiers dans la section Divers.

Mme Fauteux demande que l'on ajoute à la section Divers le sujet Tête dans les Étoiles et épiluchette de blé d'Inde.

Mme Dubois désire des suivis Rainville et lumières de rue à la section Divers.

M. Duteau désire une résolution pour la vente des grattes.

**2021-07-05-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021 et du 22 juin 2021
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
  - Adoption du règlement 311
  - Autorisation de la vente pour taxes
  - Autorisation de l'achat des immeubles en ventes pour taxes
  - Autorisation de destruction des archives
  - Vente d'équipements (grattes agricoles)
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-07-05-03 PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen, demande quelle est la garantie légale des travaux effectués par Couillard Construction concernant le chemin St-Jacques car il y aurait une fissure. Le maire M. Duteau explique la situation particulière du chemin Saint-Jacques et de la subvention gouvernementale. Et le citoyen questionne le projet du rang 9 et l'utilisation de firme d'ingénierie pour les différents projets.

Une citoyenne déplore l'état de propreté du chalet des loisirs et le non-fonctionnement du frigidaire. Explication de la situation et des responsabilités de nettoyage par la DG et le maire.

Un citoyen, déplore les problèmes avec le service d'urbanisme cette année. Il demande pourquoi il n'y a pas de réponse concernant ce service et pourquoi la MRC ne vient pas en aide. La DG explique le processus avec la MRC et la situation au bureau municipal.

Le maire explique aussi le manque d'inspecteurs en bâtiment généralisé dans plusieurs municipalités.

En parlant avec la MRC, le citoyen apprend que Mme St-Jacques et Mme Le Buis quitteraient leurs postes, la question posée au Conseil est comment il entend maintenir les employés et éviter le changement constant de DG. M. le maire répond que c'est un problème interne.

Un autre citoyen, demande pourquoi il y a un roulement des employés municipaux, est-ce que le conseil prend conscience des problématiques. M. le conseiller Cotnoir explique qu'il peut y avoir plusieurs raisons à ces départs.

Deux citoyens suggèrent que le conseil et les membres s'autoévaluent et que les citoyens puissent poser des questions au Conseil grâce à une assemblée publique spéciale pour recevoir les suggestions citoyennes.

Le maire remercie les citoyens de leurs commentaires. La période de questions se termine vers 20h00.

**2021-07-05-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 7 juin 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-07-05-05 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 22 juin 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-07-05-06 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes modifié à payer (71 928.99\$), la liste des prélèvements (juin 2021) et le rapport de salaires versés en juin 2021 en date du 30 juin 2021. Quant au paiement du journal Le Mégilien, il sera fait au cours de la semaine.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-07-05-07      RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état de quelques informations concernant la MRC.

**2021-07-05-08      RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale fait état de différents sujets. La subvention de l'entretien routier cette année PAVL-ERL sera de \$ 235 509. La vente pour taxes 2020 a eu lieu le 30 juin dernier. Nous sommes en attente du MTQ pour la réparation du pont de la 251. L'étude d'ingénierie du rang 9 est presque complétée. Compte-rendu de la situation au bureau. L'offre de cession du fonds du Lac Lippé sera rediscutée.

**2021-07-05-09      RÈGLEMENT 311 (2021) RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DEGATS D'EAU MODIFIANT LE REGLEMENT 262 SUR LES BRANCHEMENTS D'EGOUT**

- **ATTENDU QUE** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;
- **ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire ;
- **ATTENDU QUE** suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;
- **ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné le 7 juin 2021 et que le projet de règlement a dûment été déposé à cette même date;
- **ATTENDU QUE** ce projet de règlement était disponible pour consultation, le tout conformément à la loi;
- **ATTENDU QU'**une dispense de lecture est demandée;
- Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le règlement n° 311 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau modifiant le règlement 262 sur les branchements d'égout et aux soupapes de retenues.

Adopté.

**2021-07-05-10      VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité;

**ATTENDU QUE** cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2021 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
  
- c. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2020 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2021) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adopté.

**2021-07-05-11 AUTORISATION A LA SECRETAIRE-TRESORIERE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**IL EST PROPOSÉ par** le conseiller M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 9 décembre 2021 ;
  
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
  
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
  
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté.

**2021-07-05-12 DESTRUCTION DES ARCHIVES**

**Il est proposé** par la conseillère Mme Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'autoriser la destruction des documents inscrits sur la liste des documents détruits produit par l'archiviste Michel Hamel le 4 juin 2021.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-07-05-13    MISE EN VENTE D'ÉQUIPEMENTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dans son inventaire deux grattes agricoles dont elle ne se sert plus et qu'elle désire les vendre ;

**ATTENDU QUE** ces équipements sont usagés et que la municipalité entend les offrir au plus offrant sans prix fixé à l'avance ;

**Il est proposé** par M. le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'autoriser la mise en vente des équipements via Facebook et le journal le Mégilien et les offres devront être reçues au plus tard le 30 juillet 2021 à 10h00.

L'ouverture des offres sera faite par la Directrice générale et la conseillère Mme Fauteux.

Adopté.

**2021-07-05-14    LOISIRS**

Les pratiques de balles seront les mercredis et les jeudis et l'information concernant les parties devront être transmises à la direction générale. L'épluchette de blé d'inde devraient être fin août selon les normes sanitaires mais la décision sera reportée en août.

**2021-07-05-15    TROIS VILLAGES**

Mme Cotnoir passera au bureau demain concernant le texte pour le vidéo.

**2021-07-05-16    FAMILLE ET CULTURE**

Mme Fauteux explique qu'il y aura une bibliothèque mobile à l'automne à raison d'environ deux heures par mois.

**2021-07-05-17    JOURNAL**

Le journal devrait paraître en juillet.

**2021-07-05-18    USINE D'ÉPURATION**

Aucune nouvelle information.

**2021-07-05-19    AQUEDUC**

Aucune nouvelle information. La qualité de l'eau est très bonne.

**2021-07-05-20    ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 30 juin 2021.

**2021-07-05-21    RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance du 8 juin 2021 au 30 juin 2021.

**2021-07-05-22    REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Pas de nouvelles spéciales.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-07-05-23    REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

M. Crête explique que la nouvelle entente est en rédaction et la nouvelle entente devra être approuvée en août par toutes les municipalités.

**2021-07-05-24    DIVERS**

La tête dans les étoiles n'aura pas lieu cette année encore à cause des normes sanitaires et la planification n'a pas été entamée. N4 Mobile ira visiter le site de communication le 14 juillet prochain pour vérifier la possibilité d'installation.

Le congrès des municipalités aura lieu à la fin septembre. Le maire ira et soit la DG ou un autre conseiller ira.

Concernant le terrain adjacent à la plage avec les traces de tracteur, la municipalité ira revoir comment réparer.

Concernant les lumières, il y a déjà une lumière au coin de Bourdeau mais il en faudra sur le rang 2 coin de Père-Roy et sur le rang 9 au coin de la route 251.

**2021-07-05-25    PERIODE DE QUESTIONS**

Pas de questions.

**2021-07-05-26    AUTRES SUJETS**

La prochaine assemblée aura lieu le 2 août à 19h00.

**2021-07-05-27    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 21h05.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.